



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 17 415 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la capacité de payer du contribuable moyen québécois est à sa limite ;

CONSIDÉRANT QUE cette taxe fixe pour tout adulte est injuste et discriminatoire, nonobstant le crédit à la solidarité ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement libéral s'entête dans sa décision d'imposer unilatéralement cette taxe régressive ;

CONSIDÉRANT QUE la justice et l'équité sont des valeurs chères aux Québécois ;

CONSIDÉRANT QUE ce gouvernement a le pouvoir de retirer cette mesure qui ne représente pas les valeurs québécoises et qui fait l'unanimité contre elle ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés, citoyens et citoyennes du Québec, demandent à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec le retrait de cette mesure qui obligera bientôt chaque adulte québécois à donner 200 \$ par année pour financer le système de santé, et ce, peu importe son revenu.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Bernard Drainville, député de Marie-Victorin

07-06-10

Date